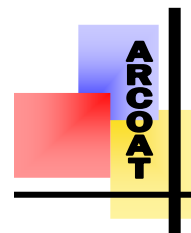


MODE DE COMPTABILISATION ET DE DEDUCTIBILITE EN CAS DE VEHICULES DIFFERENTS

Rubriques	Véhicule considéré comme un bien professionnel		Véhicule conservé à titre privé	
	Déductions	Calcul plus-value	Déductions	Calcul plus-value
Utilisation à la fois d'un véhicule de tourisme, d'un véhicule utilitaire et d'une moto	Obligatoirement frais réels pour tous les véhicules + amortissements	OUI	Frais réels d'utilisation (carburant et entretien courant)	NON
Utilisation à la fois d'un véhicule de tourisme en crédit-bail, d'un véhicule de tourisme en pleine propriété et d'une moto	Déduction des mensualités de crédit-bail + frais réels pour tous les véhicules + amortissements OU Mensualités de crédit-bail + frais réels (sauf carburant) + forfait carburant + indemnités kilométriques pour moto et véhicule en pleine propriété	OUI	IK OU Frais réels d'utilisation (carburant et entretien courant)	NON
Utilisation à la fois d'un véhicule de tourisme et d'un véhicule en location courte	Frais réels pour les 2	OUI pour le 1er	Frais réels pour les 2	NON



ASSOCIATION DE GESTION AGRÉÉE RÉGIONALE DE LA CÔTE OUEST ATLANTIQUE

Association déclarée, régie par la loi du 1er Juillet 1901 - Agrément de la Direction Régionale des Impôts n° 2.04.440
32, Rue Augustin Mouillé - 44400 REZE - Tél. 02 40 04 20 27 - Fax 02 51 11 07 23
E- mail : arcoat.aga@wanadoo.fr

RELEVÉ DES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS 2008

Madame, Monsieur,

Pour déduire vos frais de véhicules utilisés dans l'exercice de votre profession, deux possibilités vous sont offertes :

- ⇒ soit déduire l'ensemble de vos dépenses pour leur montant réel et justifié (essence, assurance, entretien, loyers de crédit-bail ...)
- ⇒ soit les évaluer forfaitairement à l'aide du barème kilométrique publié chaque année par l'administration fiscale.

L'utilisation professionnel du véhicule se justifie par la réalité du kilométrage effectué à titre professionnel.

En effet, le kilométrage professionnel sert de base au calcul :

- ⇒ de l'évaluation forfaitaire puisque les indices kilométriques y sont directement appliqués ;
- ⇒ de l'évaluation des frais réels puisqu'il permet de déterminer le coefficient d'utilisation professionnelle :
kilométrage professionnel / kilométrage total.

La justification du kilométrage parcouru à titre professionnel peut être apportée par tous moyens, à condition que le nombre, l'importance et la nature professionnelle des déplacements soient déterminés avec une exactitude suffisante.

C'est pourquoi, nous vous envoyons ce fascicule afin de vous aider dans votre gestion quotidienne.

VOTRE ASSOCIATION DE GESTION

Frais de déplacement domicile / lieu de travail		Régime fiscal
... à concurrence des quarante premiers kilomètres		déductibles si justifiés
... au-delà des quarante premiers kilomètres	circonstances particulières justifiant un tel éloignement	déductibles si justifiés
	absence de circonstances particulières justifiant un tel éloignement	non déductibles

QUELQUES RAPPELS

OBLIGATIONS COMPTABLES

Les deux modes de déduction, réel ou forfaitaire, sont exclusifs l'un de l'autre. Ils ne peuvent ni coexister si plusieurs véhicules sont utilisés, ni être appliqués successivement au cours d'une même année. Il s'ensuit que le régime forfaitaire est exclusif de toute comptabilisation à un poste de charges des dépenses couvertes par le barème. En conséquence, cette forfaitisation, qui est annuelle, doit être exercée à priori au 1er janvier de l'année et l'inscription des frais correspondants à un compte de charges vaut renonciation à l'option.

OPTION POUR LE BAREME KILOMETRIQUE

Les frais exposés pour l'utilisation professionnelle de véhicules de tourisme et de motos, vélomoteurs, scooters, peuvent être déterminés forfaitairement d'après l'un des barèmes publiés par l'administration, que les véhicules soient inscrits à l'actif immobilisé ou qu'ils soient conservés dans le patrimoine privé.

EXERCICE DE L'OPTION

L'option pour le barème forfaitaire s'applique obligatoirement à l'année entière et à l'ensemble des véhicules utilisés à titre professionnel. En cas de changement de véhicule en cours d'année il n'est pas possible de comptabiliser les frais réels de l'ancien véhicule et d'utiliser le barème pour le nouveau véhicule et inversement.

Lorsque le contribuable utilise à titre professionnel plusieurs véhicules, le barème doit être appliqué de façon séparée pour chaque véhicule, quelle que soit sa puissance fiscale. Il ne doit donc pas être fait masse des kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules pour déterminer les frais d'utilisation correspondants.

L'option peut être reconsidérée chaque année.

DEPENSES COUVERTES PAR LE BAREME

- la dépréciation du véhicule,
- les frais de réparation et d'entretien,
- les dépenses de pneumatiques,
- la consommation de carburant,
- les primes d'assurances,
- les frais d'achat de casques et protection.

Par contre, le barème ne couvre pas les frais de garage (location de box, d'emplacement..) qui peuvent donc être déduits pour leur montant réel, le cas échéant (ajusté en fonction de l'utilisation professionnelle), ni les éventuels intérêts d'emprunt, qui peuvent également être déduits si le véhicule est inscrit à l'actif.

RECAPITULATIF ANNUEL 2008

Modèle :
Puissance fiscale : CV

MOIS	Nombre kms parcourus professionnellement
JANVIER	
FEVRIER	
MARS	
AVRIL	
MAI	
JUIN	
JUILLET	
AOUT	
SEPTEMBRE	
OCTOBRE	
NOVEMBRE	
DECEMBRE	
TOTAL ANNEE 2008	



Attention :

Si vous utilisez plusieurs véhicules à titre professionnel, le barème kilométrique doit être appliqué de façon séparée pour chaque véhicule, quelle que soit sa puissance fiscale.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS DECEMBRE 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er décembre 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 31 décembre 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS JANVIER 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er janvier 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 31 janvier 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS FEVRIER 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er février 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 29 février 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS NOVEMBRE 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er novembre 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 30 novembre 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS
OCTOBRE 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er octobre 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 31 octobre 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS
MARS 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er mars 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 31 mars 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS AVRIL 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er avril 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 30 avril 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS SEPTEMBRE 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er septembre
Puissance fiscale : CV 2008 : kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 30 septembre 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS AOUT 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er août 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 31 août 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS MAI 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er mai 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 31 mai 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS JUN 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er juin 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 30 juin 2008	

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS JUILLET 2008

Modèle : Relevé de compteur au 1er juillet 2008 :
Puissance fiscale : CV kms

Jour	Kms parcourus professionnellement	Objet et description du déplacement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
TOTAL		

Nombre kms parcourus à usage privé	
Relevé de compteur au 31 juillet 2008	